commune d'illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-140

ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT POUR LE CIRQUE LA COMPAGNIE DES ARTS DU CIRQUE D'EUROPE

Le Maire de la Commune d'ILLIERS-COMBRAY,
Vu la demande en date du 03 juin 2024 par laquelle Monsieur Max AUCANTE, directeur du cirque La Compagnie des Arts du Cirque d'Europe, PB 24 05230 LA BATIE NEUVE, d'installer un cirque sur la Place du Calvaire du 10 au 16 juin 2024,
Vu le plan annexé à la demande,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.223-1, L.2213-1 à L.2215-5 et L.2222-28,
Vu le Code de la Route,
Vu la loi modifiée n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,
Vu l'arrêté municipal du 16 mai 2019,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Max AUCANTE, directeur du cirque La Compagnie des Arts du Cirque d'Europe est autorisé à installer son cirque sur la Place du Calvaire du 10 au 16 juin 2024, à charge pour lui de se conformer aux dispositions règlementaires de l'arrêté municipal du 26 avril 2019 et des dispositions règlementaires ci-dessus.
Cette autorisation prendra effet le 10 juin 2024 et se termine le 16 juin 2024.

Article 2 : En aucun cas, la commune ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident subi par la clientèle ou autres, dans la partie du domaine public occupé par le cirque.

Article 3 : L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable. L'autorisation pourra être révoquée chaque fois que la commune le jugera utile.

Article 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

Article 5 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Madame la Directrice des services de la commune d'Illiers-Combray et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressé à :

Madame le Préfet d'Eure et Loir,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Illiers-Combray,
Monsieur Max AUCANTE

Fait à Illiers-Combray, le 03 juin 2024
Marie-Claude FRANÇOIS
1ère Adjointe au Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240604-AR-2024-140-AR
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024